



|                          |
|--------------------------|
| Certificat de conformité |
|--------------------------|

**Articles en Polyamide**

Les constituants des articles énoncés répondent aux critères définis par les directives et normes suivantes :

**Réglementation 1935/2004 et 2023/2006 :**

Nos articles sont fabriqués conformément aux bonnes pratiques de fabrication afin que, dans les conditions normales de leur emploi, ils ne cèdent pas aux denrées alimentaires des constituants en une quantité susceptible de présenter un danger pour la santé humaine.

**Résolution AP(89)1 :**

Résolution AP(89)/1 relative à l'utilisation des colorants dans les matériaux plastiques entrant en contact avec les denrées alimentaires.

**Loi 2012/1442 :**

Nos articles sont exempts de Bisphénol A, qu'ils soient colorés ou non.

Fait à Epierre,  
Le 7 novembre 2013